

***Inauguration des aménagements du boulevard Roux
Samedi 3 décembre 2011***

**Discours d'Eugène Caselli
Président de Marseille Provence Métropole**

C'est à la demande de la mairie de secteur, qui relayait les souhaits et besoins de la population, que la viabilisation des rue Aguillon et du boulevard Roux a été réalisée. L'opération a également intégré l'élargissement de l'ancien chemin de Cassis, à partir du croisement avec le Boulevard Roux et au droit de constructions nouvelles dans le quartier.

Cette viabilisation s'imposait en raison de l'état très dégradé des voies concernées. Quant à l'élargissement de l'ancien chemin de cassis, il faudrait ne s'y être jamais trouvé très à l'étroit quand on y circule pour en contester la nécessité. Tout ce secteur de Sainte-Marguerite connaît un important trafic de transit qui s'ajoute au trafic local des riverains, ce qui produit régulièrement des embouteillages.

Je veux espérer que les travaux réalisés pour aménager les voies, offrir des trottoirs aux piétons, créer des caniveaux et organiser le stationnement donnent satisfaction aux habitants.

Au total, l'opération a représenté un investissement de 486 200 euros. Elle a fait l'objet d'une proposition de concours financier de la part du député maire de secteur Guy Teissier, d'un montant de 60 000 euros sur sa réserve parlementaire, et d'une subvention du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Les améliorations ainsi apportées entrent dans le cadre de la méthode de gouvernance que nous privilégions à Marseille Provence Métropole par la permanence des rapports avec les élus des habitants des communes et des secteurs et arrondissements de Marseille et par le souci constant de la proximité avec les habitants. C'est ainsi qu'à côté des grands investissements et des opérations d'envergure qui bénéficient d'une couverture médiatique importante en raison de leur importance stratégique ou de leur budget, tout un vaste programme d'interventions très localisées est réalisé sur l'ensemble du territoire, à partir des besoins les plus prioritaires de la population et grâce à la concertation avec ses élus et représentants.

Etre à l'écoute et réactifs : c'est là je crois une bonne et utile méthode pour exercer au mieux de nos possibilités les compétences que la loi a dévolues à notre communauté urbaine. Nous continuerons donc sur cette voie.

Je vous remercie.